RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IF-COLOC-07/07/2021
Date de publication : 07/07/2021

IF - Collectivités territoriales et structures de coopération intercommunale

Positionnement du document dans le plan :

IF - Impôts fonciers
Collectivités territoriales et structures de coopération intercommunale

1

La présente division est consacrée à la présentation des règles relatives à la fiscalité directe locale qui s'appliquent aux communes, aux départements, aux régions et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) avec et sans fiscalité propre.

10

Elle comporte les titres suivants :

- le schéma de financement (titre 1, BOI-IF-COLOC-10) ;

- les règles relatives au vote des taux des impôts fonciers (titre 2, BOI-IF-COLOC-20).